

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 25 mai à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER, Myriam PISANO, Gisèle LAMARE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Anissa BRIKH, Catherine CLAYEUX, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Imann EL MOUSSAFER, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Vincent FREARD à Gisèle LAMARE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Gilles PERRIN à Claude MONNIER, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Frédéric ROUSSE à Anaïs MONNIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 10 mai 2023	Le 10 mai 2023	En exercice	50
		Présents	34
		Votants	38

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean LOCATELLI est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

2023-03-05 Attribution du marché de mise en séparatif en assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable sur Florimont
Rapporteur : Gilles COURGEY (FH)

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 25 mai 2023,

Dans le cadre de la mise en place d'un système de collecte et de traitement des eaux usées sur les communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont, une consultation a été lancée en avril dernier pour réaliser la dernière tranche de mise en place d'un réseau séparatif sur les rues de Courcelles (RD 21) et Courtelevant à Florimont.

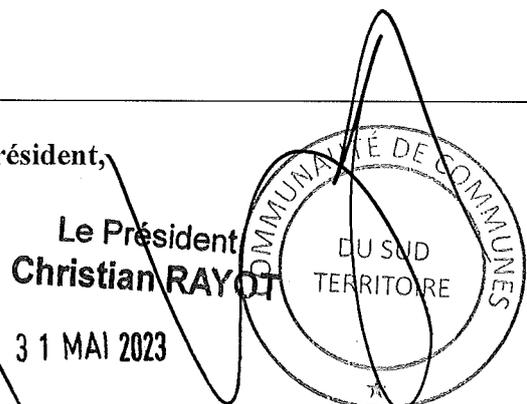
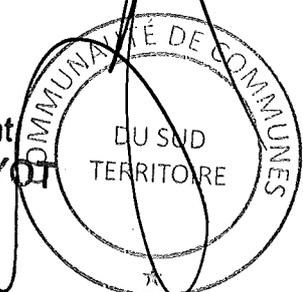
En concomitance, le renouvellement d'une partie du réseau d'eau potable sera engagé sur la rue de Courcelles et sur un petit tronçon de la rue principale.

Les travaux consistent à la pose de 930 mètres de canalisation d'assainissement en polypropylène DN200 et la réalisation de 34 branchements. Pour l'eau potable, la tranche ferme sur la rue de Courcelles représente le renouvellement de 630 mètres de canalisation en fonte DN 100 et 30 branchements. La tranche conditionnelle concerne la rue principale avec notamment le passage de la rivière Coeuvalte et le renouvellement de 60 mètres de canalisation.

La commission d'appel d'offres réunie le 25 mai propose d'attribuer le marché à l'entreprise STPI pour un montant total de 812 399.93 € H.T (réparti de la manière suivante : 522 447.93 € H.T. pour l'assainissement, 258 549 € H.T. pour la tranche ferme en eau potable et 31 403 € H.T pour la tranche optionnelle en eau potable) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'attribuer le marché à l'entreprise citée ci-dessus,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets annexes eau potable et assainissement,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Christian RAYOT</p>  
<p>Et publication ou notification le</p>	<p>MERCREDI 31 MAI 2023</p>
<p>Le Président, Christian RAYOT</p>	